



**PRÉFÈTE
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par :

Dominique BERTHONNEAU

Service Urbanisme et Démarches de Territoires
Unité Planification et Urbanisme

Tours, le 26 octobre 2022

Tél. : 02.47.70.81.66

Courriel : ddt-cdpenaf@indre-et-loire.gouv.fr

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION
DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE
DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES
NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS**

Séance du 13 octobre 2022

**I – OBJET : ÉTUDE D'UN DOSSIER DE RÉVISION ALLÉGÉE N° 1 DE PLAN LOCAL D'URBANISME DANS
LE CADRE DE L'APPLICATION DES ARTICLES L.153-16 DU CODE DE L'URBANISME
ET L.112-1-1 DU CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME**

1-1 - Pétitionnaire : Monsieur le Maire de Bourgueil

1-2 – Adresse du pétitionnaire : Mairie

8 rue du Picard

37140 Bourgueil

1-3 – Référence du dossier : PLU de la commune de Bourgueil

**1-4 – Objet du dossier : Révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bourgueil :
Détourage et réduction d'un EBC pour 9,60 m² pour la construction d'une
antenne Relais de 36 mètres en zone naturelle et forestière (N) du PLU sur un
espace boisé et classé.**

II – RÈGLEMENTATION APPLICABLE :

Textes de référence :

Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche du 27 juillet 2010 : article 51

Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014

Article L.112-1-1 du Code rural et de la Pêche Maritime

Article L.153-16 du Code de l'urbanisme

III – ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres avec voix délibérative :

- Monsieur Xavier ROUSSET, Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire par intérim, représentant madame la Préfète d'Indre-et-Loire, Président
- Monsieur Thierry TRETON, adjoint au Chef du Service Urbanisme et Démarches de Territoires de la Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire, représentant le Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire par intérim
- Monsieur Lilian GIBOUREAU représentant le Directeur de l'Institut National d'Origine et de la Qualité
- Monsieur Dominique BOUTIN, représentant le Président de la Société d'Étude de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine
- Madame Anne MARQUENET-JOUZEAU, Maire de Luzillé
- Monsieur Mikélis GISLOT, représentant les Jeunes Agriculteurs de la Coordination Rurale d'Indre-et-Loire
- Madame Colette JOURDANNE, représentant le Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale
- Madame Marie-Hélène BARRAULT, représentant les Co-Présidents de Terres de Liens Centre
- Monsieur Nicolas STERLIN, représentant le Président de l'Union Départementale Syndicale des Exploitants Agricoles
- Monsieur Jacques THIBAUT, représentant le porte-parole de la Confédération Paysanne de Touraine
- Monsieur Michel LE PAPE, représentant le Président de la Coordination Rurale 37
- Monsieur Benjamin JEULAND, le Président des Jeunes Agriculteurs d'Indre-et-Loire
- Monsieur Dominique DURAND, représentant le Président de la Ligue de Protection des Oiseaux
- Monsieur Alain ANCEAU, représentant le Président du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire

Pouvoirs :

- Monsieur Alain BELLOY Président de la Fédération Départementale des Chasseurs a donné son pouvoir au représentant du Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire (Thierry TRETON)
- Monsieur Antoine de ROFFIGNAC, Président des Propriétaires Forestiers de Touraine a donné son pouvoir au représentant du Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale (Colette JOURDANNE)
- Monsieur Franck MALLET, représentant le Président de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire a donné son pouvoir au représentant du Président de l'Union Départementale Syndicale des Exploitants Agricoles (Nicolas STERLIN)

IV - Avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers sur Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bourgueil : détournement et réduction un EBC de 9,60 m² sur la zone Naturelle et Forestière (N) du PLU : (Avis simple)

- Vu le PLU de Bourgueil approuvé en février 2014,
- Vu le programme de l'État « New Deal Mobile » (résorption des zones blanches),
- Considérant que le projet consiste à détourner et réduire un EBC de 9,60 m² pour permettre la construction d'une antenne relais de 36 mètres de hauteur en zone N (naturelle et forestière) du PLU de Bourgueil,
- Considérant que le projet a pour objectif de permettre le résorber les zones blanches de la commune,
- Considérant que les incidences du projet sur la consommation foncière de 9,60 m² en zone naturelle et forestière (N), sont jugés comme faibles,
- Considérant que le projet ne porte pas atteinte aux espaces naturels et forestiers.

1 avis :

1) Le projet recueille **15 votes favorables** et 2 votes par abstention sur 17 votes au regard des articles L.153-16 du Code de l'urbanisme et L.112-1-1 du code rural et de la Pêche Maritime.

La CDPENAF émet un **avis Favorable** au regard des articles L.153-16 du Code de l'urbanisme et L.112-1-1 du code rural et de la Pêche Maritime.

**Pour la Préfète d'Indre-et-Loire et
par délégation**

Le président de séance

Signé

Xavier ROUSSET